



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



20134807

le,

Déposé / Reçu le

06 NOV. 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0424 565 535

Nom

(en entier) : **Jacobs-Vanderhaeghe**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **1080 Molenbeek-Saint-Jean, Rue de Birmingham 68**

Objet de l'acte : Modification des statuts

Il résulte d'un procès verbal dressé par Maître Hugo Van Elslande, notaire associé de résidence à Leuven, le 7 octobre 2020, enregistré à Leuven 2 (l'administration sécurité juridique) le 9 octobre 2020, OBA 5, livre 0, feuille 0, case 19976, que l'assemblée générale de la SRL « Jacobs-Vanderhaeghe », à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Rue de Birmingham 68, comme confirmé dans le procès verbal mentionné ci-avant, auparavant à 1560 Hoeilaart, Hyacintenlaan 4, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité :

1. Modification de la dénomination sociale de la société. La nouvelle dénomination sociale de la société sera « MH Properties ».

2. Confirmation du transfert du siège social de 1560 Hoeilaart, Hyacintenlaan 4 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Rue de Birmingham 68.

L'assemblée générale confirme le transfert du siège social de la société de 1560 Hoeilaart, Hyacintenlaan 4 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Rue de Birmingham 68, en vertu de la décision de l'assemblée générale, à 7 octobre 2020.

3. Modification de l'objet social. Reconnaissance du rapport de l'administrateur en date de 7 octobre 2020 justifiant la proposition de modification dont questions ci-après.

Le nouvel objet social sera le suivant :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte ou pour compte de tiers ou en participation, l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'aliénation partielle ou totale, l'échange, le leasing, la location sous toutes ses formes dont l'emphytéose, la sous-location, la gestion, la promotion, l'entretien, la rénovation, l'équipement, l'aménagement, la transformation, la mise en valeur, l'embellissement, la construction, le lotissement, la prospection et l'exploitation de tous biens immobiliers de quelque nature qu'ils soient ainsi que toutes opérations qui directement ou indirectement sont en relation avec cet objet.

Toutes les activités de conseil de tout type et notamment économiques, financiers, stratégiques, de marketing ou autres ;

La société peut acquérir, conserver, revendre tous types de valeur mobilière et notamment des actions ou parts d'autres sociétés.

La société peut exercer la gestion temporaire ou permanente de sociétés ;

La société peut accepter et exercer un mandat d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans toutes sociétés, quel que soit son objet social.

Elle peut accomplir tous actes et toutes opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social et notamment s'intéresser par tous moyens, par voie d'association, de souscription, de participations, d'acquisition, de cession, d'apport et de fusion ou autrement dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, en Belgique ou à l'étranger, et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien ou qui serait de nature à favoriser le développement de son activité dans le cadre de son objet.

La société peut constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux ou se porter caution.

L'organe d'administration a compétence pour interpréter l'objet. »

4. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale ordinaire sera tenu chaque année, au siège, le deuxième jeudi du mois de juin à 17h00, à compter de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2021.

5. Adoption des statuts en français, remplaçant les statuts en néerlandais.

6. Révision des statuts, intégrant les décisions antérieures.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/11/2020 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

7. Confirmation de la démission et décharge de monsieur Frans Jacobs, né à Hoeilaart, le 7 mars 1955, demeurant à 1560 Hoeilaart, Hyacintenlaan 4, comme l'administrateur de la société, et confirmation de la nomination de monsieur Armend Morina comme nouvel administrateur de la société.

L'assemblée générale confirme :

- la démission de la fonction d'administrateur de la société de monsieur Frans Jacobs, prénommé.
 - la décharge complète et entière à monsieur Frans Jacobs pour l'exécution de son mandat.
 - la dénomination de monsieur Armend Morina, né à Bruxelles le 8 avril 1983, demeurant à 1701 Dilbeek, Dreeflaan 29, comme nouvel administrateur de la société
- en vertu de la décision de l'assemblée générale, à 7 octobre 2020.

8. Pouvoirs.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à l'administrateur unique aux fins d'exécution des résolutions qui précèdent.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la société « Mostaert, Maere & Van Elsande », dont le siège social est établi à 3000 Leuven, Blijde Inkomststraat, 24, pour effectuer toutes les démarches administratives qu'impliquent les résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME ,

Le notaire associé, Hugo VAN ELSLANDE

Déposé en même temps :

- l'expédition de l'acte
- le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 octobre 2020
- les statuts coordonnés.